



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEUCEVILLE DU LUNDI 5 JUIN 2023 À
19 H 30**

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2022
4. GREFFE
 - 4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
 - 4.2 DÉPÔT DU PLAN DU PARC INDUSTRIEL
 - 4.3 ADOPTION RÈGLEMENT 2023-493 CONCERNANT LA CITATION D'UN LIEU À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL – MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER
 - 4.4 ACHAT D'UN IMMEUBLE DE 9334-0214 QUÉBEC INC. – DÉVELOPPEMENT FRASER
 - 4.5 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL
 - 4.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE CCU – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-498
 - 4.7 ACHAT D'UN IMMEUBLE DE MARKAM INC.
5. URBANISME
 - 5.1 MANDAT POUR LA 115^E RUE – STANTEC
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183^E RUE
7. LOISIRS
 - 7.1 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ AVEC PERMIS D'ALCOOL SUR L'ILE RONDE – PIQUE-NIQUE FAMILIAL DU 16 JUIN 2023 – CHAMBRE DE COMMERCE DE BEUCEVILLE
 - 7.2 APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS DE L'AQUATIQUE
 - 7.3 ABOLITION DES FRAIS DE LOCATION DES VOLUMES À LA BIBLIOTHÈQUE
8. TRÉSORERIE
 - 8.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
 - 8.2 AFFECTATION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE 100 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
 - 8.3 AFFECTATION POUR LE PAIEMENT COMPTANT LORS DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2012-272 (PROLONGEMENT DE SERVICE DANS LE PARC INDUSTRIEL) POUR UN MONTANT DE 300 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
 - 8.4 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DE LA PISTE CYCLABLE UN MONTANT DE 220 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LA FINALISATION DES TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE
 - 8.5 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ DES HONORAIRES PROFESSIONNELS UN MONTANT DE 200 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ EN VUE DE LA RÉALISATION DE DIVERS ÉTUDES PROFESSIONNELLES
 - 8.6 AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ POUR DES SITUATIONS D'URGENCES (SINISTRE OU AUTRES) UN MONTANT DE 100 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
 - 8.7 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT UN MONTANT DE 250 000\$ À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
 - 8.8 ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE
 - 8.9 MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT (SOLDE NON UTILISÉ)
9. VARIA
 - 9.1 LA VILLE SOULIGNE LE DÉCÈS DE PIERRE GOULET
 - 9.2 REMISE D'UNE MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À MARIE-PHILIP POULIN
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE